



Angelina Jolie Pitt rend visite au Fonds au profit des victimes de la CPI à La Haye

Communiqué de presse, 21 avril 2016



Photo : M. Pieter de Baan, Directeur exécutif du Fonds, a accueilli Mme Jolie Pitt devant les locaux de la Cour pénale internationale

Hier, Angelina Jolie Pitt s'est de nouveau rendue à la Cour pénale internationale pour rendre visite au Fonds au profit des victimes qui aide les victimes survivantes de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité.

Cette cinquième réunion à laquelle Mme Jolie Pitt assiste à la Cour pénale internationale s'est tenue dans les nouveaux locaux de la CPI à La Haye, qui ont été officiellement inaugurés par Sa Majesté le Roi Willem-Alexander des Pays-Bas le 19 avril 2016.

Lors de sa visite, Mme Jolie Pitt s'est entretenue avec le personnel du Fonds au sujet des difficultés que rencontrent les survivants. Mme Jolie Pitt a également abordé la manière dont l'assistance du Fonds permettait aux survivants de retrouver leur dignité et de reconstruire leur vie au sein de leur communauté. À l'issue de la réunion avec le Fonds, Mme Jolie Pitt a déclaré : « Il ne peut y avoir de justice absolue sans tenir compte des victimes des crimes de guerre et de l'aide pratique dont elles ont besoin pour continuer de vivre et surmonter les préjudices subis. C'est pourquoi les activités du Fonds sont importantes et doivent être soutenues et renforcées au fil du temps ».

À ce jour, plus de 180 000 victimes survivantes ont bénéficié du mandat d'assistance du Fonds – notamment de services liés à la santé génésique, de formations professionnelles, de conseils en matière de traumatismes, d'ateliers de réconciliation et de chirurgie reconstructive.

Le Fonds au profit des victimes est à l'avant-garde du mouvement mondial visant à mettre fin à l'impunité dont jouissent les auteurs de violences sexuelles et de crimes sexistes en répondant aux besoins des victimes survivantes de tels crimes. Mme Jolie Pitt a évoqué avec le Conseil de direction l'importance de l'aide pratique aux victimes survivantes de violences sexuelles et sexistes, et l'extrême vulnérabilité des filles et des femmes comme étant des points clés à examiner afin de mettre un terme à l'impunité des auteurs de telles violences et d'établir une paix et une réconciliation durables dans des situations de conflit.

M. Motto Noguchi, ancien juge international de la Chambre de la Cour suprême des Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens (CETC, 2006-2012) et Président actuel du Conseil de direction du Fonds, a déclaré : « Le Fonds veille à ce que les victimes survivantes et les communautés affectées par les crimes relevant de la compétence de la Cour soient reconnues et soutenues dans leurs efforts visant à surmonter les préjudices qu'elles ont subis et à retrouver une existence comblée et digne. Au nom du Conseil de direction du Fonds au profit des victimes, j'apprécie vivement l'intérêt et le soutien de Mme Jolie Pitt et tiens, comme elle, à souligner l'importance de la justice pour les victimes survivantes ».

Pour plus d'informations, veuillez vous adresser à Moureen Lamonge en composant le +31 70 515 8013 ou en écrivant à l'adresse suivante : trust.fund@icc-cpi.int

Contexte dans lequel s'inscrit le Fonds au profit des victimes

Le Statut de Rome est entré en vigueur en 2002 et l'Assemblée des États parties a établi le Fonds au profit des victimes (« le Fonds »), dont le mandat consiste à aider les victimes des crimes à l'égard desquels la Cour pénale internationale (« la CPI ») a compétence, ainsi que leur famille. Les crimes jugés par la CPI sont le crime de génocide, les crimes contre l'humanité, les crimes de guerre et, dans un avenir proche, le crime d'agression.

Investi de mandats uniques consistant, d'une part, à mettre en œuvre les ordonnances de réparation rendues par la Cour et, d'autre part, à offrir une assistance générale aux victimes de crimes relevant de la compétence de la CPI, le Fonds présente des avantages décisifs en ce qu'il favorise une paix, une réconciliation et un bien-être durables dans des sociétés déchirées par la guerre. Pour ce faire, il s'acquitte de deux mandats :

1. **Réparations** : Mettre en œuvre les ordonnances de réparation rendues par la Cour contre une personne reconnue coupable, lorsque la Cour le lui ordonne.

2. **Assistance d'ordre général** : Utiliser les contributions volontaires des donateurs pour fournir aux victimes des situations dont la Cour est saisie, ainsi qu'à leur famille, une réhabilitation physique, un soutien matériel ou une réhabilitation psychologique.

Il convient de distinguer le mandat d'assistance du Fonds des réparations ordonnées par la CPI ou de l'indemnisation accordée aux victimes. Le programme d'assistance du Fonds offre une large gamme de services de réhabilitation médicale et psychologique pour les victimes blessées et traumatisées.

Depuis 2008, dans le cadre de son mandat d'assistance, le Fonds fournit assistance et réhabilitation aux victimes dans 18 districts du nord de l'Ouganda et trois provinces de l'est de la République démocratique du Congo, en répondant aux besoins physiques, psychologiques et matériels des survivants souvent laissés pour compte. Le Fonds travaille en étroite collaboration avec des ONG, des groupes communautaires, des organisations locales de femmes, des autorités locales et des organismes des Nations Unies, à l'échelle tant locale que nationale et internationale.

Mandat d'assistance

Au titre de son mandat d'assistance, le Fonds peut fournir **trois formes de soutien** :

Réhabilitation physique : consiste à pratiquer de la chirurgie reconstructive et des interventions générales, à retirer des balles et des fragments de bombe, à poser des prothèses et des orthèses et à aiguiller les victimes de violences sexuelles vers des services médicaux.

LE FONDS EN QUELQUES NOMBRES	
59 695 personnes ont directement bénéficié des projets menés en RDC et en Ouganda entre octobre 2014 et juin 2015	126 703 personnes ont indirectement bénéficié des projets menés en RDC et en Ouganda entre octobre 2014 et juin 2015
31 partenaires d'exécution au total en RDC et en Ouganda entre 2008 et 2015	34 pays donateurs à ce jour
Au total, 2,9 millions d'euros ont été versés en 2015 par des États parties	8 000 euros ont été versés en 2015 par des particuliers
4,8 millions d'euros ont été alloués à la réserve aux fins de réparations	1 million d'euros ont été prélevés pour mettre en œuvre l'ordonnance de réparation rendue dans l'affaire <i>Lubanga</i>
5,5 millions d'euros ont été spécifiquement versés depuis 2008 pour des projets prenant en charge les victimes de violences sexuelles et sexistes	
12,7 millions d'euros sont disponibles depuis mars 2016, et 700 000 euros non engagés aux fins du programme	

Réhabilitation psychologique : répond aux conséquences psychologiques individuelles et aux traumatismes découlant de la guerre, des conflits, des violences sexuelles et d'autres crimes. Le Fonds facilite en outre la guérison des communautés affectées afin de réduire la stigmatisation des victimes survivantes et de favoriser un plus grand sentiment de confiance, un partage des responsabilités et une coexistence pacifique entre les membres de la communauté.

Soutien matériel : vise à améliorer le statut économique des victimes survivantes grâce à l'éducation, au développement économique, à la reconstruction des infrastructures communautaires, à l'épargne et au crédit dans les villages et à la création de possibilités d'emploi.

La CPI est actuellement saisie de 10 situations : *Ouganda, République démocratique du Congo, Darfour (Soudan), République centrafricaine (deux renvois différents), Kenya, Libye, Côte d'Ivoire et Géorgie*. Ainsi, avec votre aide, le Fonds peut aider des milliers de victimes ayant subi des crimes relevant de la compétence de la Cour.

Une brève vidéo expliquant les activités du Fonds est disponible sur YouTube, à l'adresse : http://www.youtube.com/watch?v=ho_fEiZ3ark.

Pour plus d'informations, veuillez consulter le site : <http://www.trustfundforvictims.org/>.

Le Conseil de direction du Fonds :

M. Motoo Noguchi (Président) (Japon, représentant les États d'Asie)

La Baronne Arminka Helić (Royaume-Uni, représentant les États d'Europe occidentale et autres États)

M. Felipe Michelini (Uruguay, représentant les États d'Amérique latine et des Caraïbes)

M^{me} Alma Taso-Deljkovic (Bosnie-Herzégovine, représentant les États d'Europe orientale)

M^{me} Mama Koité Doumbia (Mali, représentant les États d'Afrique)

M. Pieter de Baan, Directeur exécutif du Fonds

Source : Fonds au profit des victimes
